



PIÈCES AUTOPIÈCES
A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

AGPRO SAS au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Nantes - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 121021015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34700 PIERRES

Tel : 04 26 99 58 18

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 12/04/2023

Echéance le : 31/05/2023

LAMERAND DELPHINE

GARAGE AUTO DVS

36 A AVENUE DE L'ESPOINSE

34600 HERAPIAN

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	Zone	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
3915083	0165285			Zone Expedition : 03			4441338
Designation							
** BL 4441338 DU 12/04/2023 **							
N° Pièce	Quantité	C	Prix unitaire hors taxe	Premise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant	
1500N3-EXTRACTEUR UNIVERSEL A 2 GRIFFES	BET015000603	1,00 4	82,00		82,00	82,00	
1838POCKET-SPOT DE POCHE ARTICULE A LED	BET018380080	1,00 4	55,00		55,00	55,00	
1870I-ASPIRATEUR SOLIDE FLUIDE, 20 L	BET018700220	1,00 4	189,00		189,00	189,00	
----- SOUS-TOTAL PIECES -		6,00					
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAVAIL, VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C	
PI : 326,00			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration				
MO : 0,00			(4) 20,000			391,20	
DIV : 0,00			326,00				
			65,20				

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 3915083
N° Client : 0165285
N° Commande : 4441338

Echéance le : 31/05/2023

12/04/2023 391,20



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.